



CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, je soussigné donne avis public que :

Les membres du conseil municipal siégeront à 20 h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville, aux dates indiquées ci-dessous pour les séances ordinaires de l'année 2024

- Lundi 15 janvier
- Lundi 8 avril
- Lundi 8 juillet
- Lundi 15 octobre
- Lundi 12 février
- Lundi 13 mai
- Lundi 12 août
- Lundi 11 novembre
- Lundi 11 mars
- Lundi 10 juin
- Lundi 9 septembre
- Lundi 9 décembre

Antoine Audet
Directeur général et greffier